

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



**DÉCISION**  
Décision concernant l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'une parcelle rue Archimède

04

### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

W/ le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 221-2 et L. 221-10

W/ la délibération n°12 du conseil communautaire du 17 avril 2013 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

W/ la décision du Président de Limoges Métropole n°1843 en date du 30 septembre 2013 concernant la mise à disposition d'une parcelle de terrain à la Chambre d'Agriculture.

W/ la convention de mise à disposition d'un terrain situé sur le parc d'activités de la Clélie rue Archimède à Limoges en date du 25 janvier 2014.

**CONSIDÉRANT** que Limoges Métropole est propriétaire d'un terrain d'une surface de 2000 m<sup>2</sup> environ, cadastre section 80, numéro SDP 1016 boulevard La Courrière à LIMOGES - Indre-et-Loire (Carte de la Région).

**CONSIDÉRANT** que la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne a souhaité louer cette parcelle afin de mettre en place un centre d'abandonnement destiné à accueillir des porcs dans l'attente de leur transfert vers l'abattoir de Villeneuve sur Lot.

**CONSIDÉRANT** qu'un avenant a prolongé la mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2016.

### DÉCISE

**Article 1.** La convention de mise à disposition du terrain situé à La Courrière à LIMOGES, cadastre SDP numéro SDP 1016 est modifiée afin de ne plus mettre à disposition de l'occupant actuel, la Chambre d'Agriculture, une partie du terrain. La partie de terrain désignée (avenant) sera en affectée par Limoges Métropole afin d'y réaliser des travaux consistant en l'installation de surfaces (de 7 à 10 m<sup>2</sup>) au 27 novembre 2016. La réalisation des travaux est néanmoins soumise à l'obtention de la parcelle comme centre d'abandonnement. À l'issue de ces travaux, cette partie de terrain sera de nouveau mise à disposition de l'occupant jusqu'au terme de la présente convention.

## DÉCISION

# Décision concernant l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition d'une parcelle rue Archimède

1 DOCUMENT - Publié le 13 Mars 2026



**27852.pdf**  
(.pdf, 216,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**